



COMMUNE DE FREISSINIÈRES EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2024 DÉLIBÉRATION N° 2024-88

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 6

Conseillers absents : 4

Conseillers représentés : 2

Pour : 8

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq novembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 18 novembre 2024, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - SEGOND Éric.

Absents : BOISSET Philippe - LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent - MESTRE Françoise

Pouvoir : LATIL Jessica à BERTHALON Jérôme - MESTRE Françoise à BOISSET André

Secrétaire de séance : BOISSET André

Objet : CONVENTION DE PARTICIPATION EN MATIÈRE DE PROTECTION SOCIALE ET DE SANTÉ - MONTANT DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE

- **Vu** la délibération n°2023-92 du 11 décembre 2023 portant adhésion à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire souscrit par le centre de gestion des Hautes-Alpes pour le risque « prévoyance » et approbation du montant de la participation financière ainsi que de ses modalités de versement,
- **Vu** la délibération n°2023-93 du 11 décembre 2023 portant adhésion à la convention de participation santé souscrit avec le Centre de Gestion des Hautes-Alpes pour le risque « santé » et approbation du montant de la participation financière ainsi que de ses modalités de versement
- **Vu** l'avenant n°3 au contrat de santé collectivité,

Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal de fixer le niveau de participation de la collectivité comme suit à compter du 1^{er} janvier 2025:

- pour le risque prévoyance : 15€ par agent. Le montant est proratisé en fonction du temps de travail.
- pour le risque santé : 15€ par agent. Le montant est proratisé en fonction du temps de travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve l'exposé du Maire.

Valide le niveau de participation de la collectivité comme indiqué ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS



Pour le Maire et par délégation
Monsieur Eric SEGOND
1^{er} adjoint au Maire.